



Compte-rendu CSAL du 28/09/2023

Thèmes récurrents des liminaires :

Les 3 organisations syndicales tiennent à souligner :

Au niveau de la Fonction Publique, du Ministère ou de la DGFIP, les Organisations Syndicales revendiquent le pouvoir d'achat, l'inflation et évidemment demande la réévaluation des salaires.

Solidaires Finances Publiques rappelle ici par ailleurs son opposition à toute forme de rémunération au «mérite» !

En ce qui concerne les points à l'ordre du jour de ce CSAL : Nous soulignons les problèmes générés par la réorganisation des services comme par exemple les SIP, le manque de personnels, en effet quasiment tous les services ont des postes gelés ou des arrêts maladie.

De plus, les OS soulignent les Applications qui perdent la tête : TOIP, PDF Edit, D2C , et bien d'autres !

Demande de FO 43 et CGT 43 de modifier les points 3 et 6 à l'ordre du jour de « pour information » à « pour avis ». Lors d'échanges précédents la réunion du 28 octobre, **Solidaires FIP 43** avait également émis le souhait de voir l'ordre du jour modifié, évoquant les mêmes réserves quant à la qualité du dialogue social dans des conditions aussi restreintes.

Réponse du Président :

- Rémunérations : au niveau national, des discussions sont en cours, M. Le Président souligne que les frais de mission ont augmenté...(nous répondons que la GIPA n'a jamais été aussi forte que cette année, ce qui démontre bien l'insuffisance de ces miettes d'augmentation)
- Recrutements : problème de sélectivité au niveau des concours.
- RGP : M. le Président n'a aucun doute sur cette responsabilité et n'est absolument pas d'accord avec les doutes des agents. Il souligne une meilleure façon de travailler avec une augmentation des compétences. Nous soulignons que si nos compétences augmentent, qui a-t-il en face (augmentation de salaire ?) ? Pas de réponse du Président du CSAL.....
- Les emplois : le DG a annoncé que l'année 2024 serait une année de création nette d'emplois à la DGFIP. 1500 emplois créés au contrôle fiscal.
- Convention URSSAF/DGFIP : plan de recouvrement Urssaf/dgfp : M. le Président n'a pas encore de calendrier. M. le Président n'a pas l'ambition de fusionner avec l'URSSAF.

L'ordre du jour comporte 7 points que nous vous rendons ici :

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. BATION Patrick CGT 43

2 – Approbation du PV du CSAL du 8 juin 2023 et du 20 juin 2023 (pour avis)

Les 3 Organisations Syndicales (OS) votent pour.

3 - La future organisation des SIP (pour information)

M. le Président souligne que cette note doit être déclinée en local, une discussion est nécessaire avec les chefs de services et les agents concernés.

Cette déclinaison doit être mise en place si possible avant fin 2024.

Présentation de la NOTE NATIONALE 2023/08/613 du 3 août 2023

À compter de septembre 2023 :

Dans le prolongement de la **note cadre n° 2023/03/3901 du 16 mai 2023**, et afin d'améliorer l'animation et le pilotage métier des services des impôts des particuliers (SIP) et d'améliorer la qualité du service offert aux usagers, il est impératif de coconstruire avec les services les outils envisagés pour accompagner la mise en place du cadre stratégique prévu concernant l'organisation et les missions des SIP, repris dans le COM 2023-2027.

Dans ce contexte, le directeur général a confié au bureau GF-1A le soin de mettre en place une structure directement chargée de l'animation et du pilotage des SIP. Cette structure doit dans un premier temps constituer un réseau de SIP et de centres de contacts (CC) témoins. Par la suite, des groupes de travail seront engagés à compter de la première quinzaine d'octobre afin de travailler dans un premier temps à la mise en place d'un outil de la relation usagers, chantier identifié comme prioritaire par le réseau. Les groupes de travail permettront de recenser les besoins métiers afin de construire les outils informatiques nécessaires.

A/ Constitution et mission du réseau des SIP et CC témoins

Alors que les SIP vivent des changements importants sur le périmètre de leurs missions (PAS, déclaration automatique, suppression de la THP et de la CAP, mise en place de GMBI, extension de la déclaration IR en ligne...) l'administration centrale souhaite améliorer son accompagnement des services et à renforcer l'interlocution avec eux.

L'objectif est d'identifier les attentes, le ressenti et les besoins des agents ainsi que de mesurer l'opportunité des actions envisagées afin d'être au plus proche des besoins des agents et des attentes des usagers.

Deux structures témoins sont constituées :

- le réseau des SIP témoins, composé de 10 SIP
- le réseau des CC témoins, composé de 5 CC

B/ Périmètre des travaux à venir

- Création dans un premier temps d'un outil de suivi de la relation à l'utilisateur
- Élaboration dans un second temps d'un tableau de bord de pilotage de l'activité

C/ Cadre et déroulement des travaux

Les réflexions envisagées seront menées avec deux groupes de travail distincts « CRM » et « Tableau de bord »

D/ Contacts

bureau.gf1a-pilotagesip@dgfip.finances.gouv.fr.

CF pièce-jointe : note cadre n° 2023/03/3901 du 16 mai 2023,

Solidaires FIP 43 déplore que des actions de formation aient été engagées auprès des collègues avant même que cette « nouvelle » organisation n'ait été présentée aux OS, et demande à l'avenir plus de transparence et d'anticipation au regard des changements à venir.

4 - Les campagnes de recrutement lancées en 2022 (contractuels, pacte, apprentis, service civique,) (pour information)

Contractuel : La DDFIP 43 a bénéficié d'un recrutement de contractuel B pour 1 an au titre de la vague 2 et d'une autre potentialité de contractuel B d'un an au titre de la vague 3.

Les recrutements effectués ont permis de renforcer les effectifs de deux services : le SGC de Langeac et le SGC de Brioude.

La date de fin de ces deux contrats est prévue au 31/08/2023.

Contractuel handicapé : La DDFIP 43 n'a pas été éligible à cette campagne de recrutement.

Contractuel PACTE : Il n'a pas été ouvert de droit à recrutement PACTE au titre de cette campagne pour la DDFIP 43.

L'apprentissage : Aucune candidature n'a permis à la DDFIP43 de recruter un apprenti lors de cette campagne.

Les services civiques : La DDFIP43 avait la possibilité de recruter 2 volontaires. Une seule candidature a été reçue. La candidate a effectué son contrat auprès du SIP du Puy du 17/10/2022 au 16/06/2023.

Bilan 2023 contractuels :

au 01/09/23

5 contrats cadres B 3 ans

- SGC Langeac
- SGC Brioude
- SIP Brioude
- SDIF
- SGC Yssingaux (entretiens en cours)
- + 1 CDD d'1 an Agent C au SPFE

Pactes : 0

Contractuel handicapé : 0

Apprentis : 1 apprenti au service RH formation Professionnelle (présent seulement pour 1 an)

La Ddfip 43 a demandé 2 contractuels cadres C d'1 an pour le SDIF et le SIP du PUY

Autorisation de recrutement d'1 agent technique en vu de titularisation (publication de l'offre en octobre) suite à un départ en retraite.

Dispositif Attractivité : Anciennement les postes spécifiques (pour les SGC de Langeac et SIP de Brioude).

Mouvement de B Stagiaires : 3 B pour le SAPF + 6 B autres (pas encore fléchés), arrivée prévue en Mai 2024.

Recrutement AFIP : arrivée prévue le 1^{er} décembre 2023.

L'intérim de M. Le Directeur dans le Cantal se termine normalement le 1er décembre 2023.

5 – Le plan de mobilité durable (pour information)

Dans le cadre d'EcoFip et à la suite du bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES), la DGFIP conduit actuellement un plan de mobilité employeur (PDME) pour le mieux-être de ses agents au travail et pour réduire son impact environnemental. La DDFIP de Haute-Loire est l'une des directions engagées dans la démarche en 2023 pour 3 de ses sites : la DDFIP, TERRASSON et YSSINGEAUX.

- Les objectifs du plan de mobilité :

- 1/ ANALYSER L'OFFRE DE MOBILITE PROPOSEE AUX AGENTS
- 2/ CONNAITRE VOS PRATIQUES DE MOBILITE
- 3/ CERNER VOS BESOINS DE MOBILITE ET VOS SOUHAITS D'AMELIORATION
- 4/ IDENTIFIER DES SOLUTIONS PERTINENTES

Une référente de direction : Mme Coppola Christelle

Tous les documents sont disponibles dans la rubrique « Ecofip » sur Ulysse

En local :

Moyenne domicile/travail en Haute-Loire : 17 km

Constat : forte utilisation de voiture individuelle due à la faible offre de transports en commun.

Solutions:

-Plus de Télétravail

-Pause méridienne

-transport en commun

-transports alternatifs : vélo, trottinette, ...

-déplacements professionnels : utilisation des véhicules de la DDFIP

Solidaires FP 43 se pose la question du financement des solutions à apporter (achat de véhicules de service électriques, vélos électrique, bornes électriques).

- Le 1^{er} financement sera la DGF, il n'existe pas de budget dédié exclusivement à ce projet.

Les demandes se feront au cas par cas.

Coût total du prestataire de diagnostics et de communication du plan de mobilité en Haute-Loire :
13 000 €

6 - La convention DDFIP / URSSAF (pour information)

La DGFIP et l'URSSAF caisse nationale se sont engagées dans une démarche de partenariat visant à développer de nombreuses synergies. À ce titre, en vue d'améliorer l'accueil de leurs usagers communs, elles ont élaboré une convention-type de coopération déclinée sur l'ensemble du territoire national par la conclusion dans chaque département d'une convention entre chaque direction locale des finances publiques et l'URSSAF territorialement compétente.

Dans ce contexte, Mme BARRALLON Directrice Départementale de l'URSSAF de Haute-Loire et M. DENY Directeur Départemental des Finances Publiques de Haute-Loire, ont signé ce jeudi 20 juillet 2023, la convention locale pour la Haute-Loire. Celle-ci contractualise le partenariat pour un accueil commun des travailleurs indépendants, artisans, commerçants et professions libérales couvrant le champ du recouvrement social sur le site d'YSSINGEAUX.

Référents DGFIP de la Haute-Loire : M. ACHARD et M. NAHLI

Référents URSSAF Haute-Loire : M. VILLEGER et Mme LACOURBAS

Cet accueil est conçu comme un point d'entrée des problématiques URSSAF à charge pour le SIE de transmettre, par mail, les demandes aux référents désignés.

Le but n'est pas de régler la problématique URSSAF du travailleur indépendant, mais de faire que sa demande ne reste pas sans réponse via des balfs dédiées.

Avant la mise en place de ce nouveau dispositif, les agents d'accueil « commun » dit de 1er niveau, recevront une formation, par l'intervention de l'organisme partenaire compétent, leur permettant de répondre aux questions les plus fréquentes.

Solidaires se pose la question sur ces formations très légères car on ne peut pas répondre à des questions grâce à des fiches techniques, un réel formateur sur place aurait été plus instructif.

7 – Questions diverses

- SIP : **Solidaires FP 43** soulève la question de l'organisation au sein du SIP du PUY à ce jour, accueil, GMBI, indemnité carburant...

Les agents de SIP sont en souffrance, vigilance à avoir.

- Prochain CSAL-FS du 17/10/23 : convocation sur la journée et non 1/2 journée.

- Vigilance sur les règles de gestion du télétravail pour tous les agents du département.

- Problèmes de fonctionnement des ordinateurs de l'accueil du SIP du PUY.

VOS ELUS SOLIDAIRES FIP 43 EN CSAL :

Noémie-Lucie BILLON – Guillaume PONS – Frédéric GABRIEL

Angélique DUCROQUET – Jean Louis DO CARMO – Eve CHAMPELOVIER

